


Séance du 27 Décembre 2007

Faisant suite à la séance du 17 Décembre 2007 annulée pour absence de quorum.

DELIBERATION N° CS 2007-12-24

OBJET : Achat d'un terrain.

			<p>L'an deux mil sept, le 27 décembre 2007 à 10Heures, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la Citadelle de Corte, salle du Conseil Municipal. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>
42	11	11	
			<p>MM : François TATTI, Ange ROVERE, Jean Pierre ZEREGA, Pierre Paul DEGORTES, Jean Baptiste GIFFON, Hyacinthe MATTEI, Ange Pierre VIVONI, Charles AGOSTINI, Xavier POLI, Joseph CESARI, Jean Pierre GIORDANI.</p>
			<p>Mesdames : Ida Dion DELOBRE, Françoise SEVEON. Messieurs : Emile ZUCCARELLI, Louis BRUSA, Paul GIUDICELLI, René DOMINICI, Dominique MATRAGLIA, Jean Jacques PADOVANI, Pierre PETROGNANI, Henri SISCO, Pierre Régis GONSOLIN, Jean BAGGIONI, Maurice PARIGGI, Gilbert DINI, Pierre GUIDONI, Antoine CANAVA, Antoine GREANI, Sébastien Marc ROCCA SERRA, José GIANSILY, Eugène BETTELANI, Dominique AGOSTINI, Paul LIONS, Paul Marie BARTOLI, Paul PERLA, Jacques CORTI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Charles VIVIANI, René PICCIOCHI, Jérôme POLVERINI, André QUERE.</p>
MM. Ange ROVERE	<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-Préfecture de Corté du :</p> <p style="text-align: center;">Sous-Préfecture de CORTE 11 JAN. 2008 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>		<p>et publication (affichage) ou notification du :</p> <p style="text-align: center;">Le Président du SYVADEC</p> 
17 Décembre 2007			
17 Décembre 2007			

OBJET : Achat d'un terrain.

Le Président expose au Conseil Syndical qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un terrain comportant un bâtiment ainsi qu'un quai situé sur la commune de Catéri et appartenant à la mairie. En effet, le syndicat a un projet de déchetterie et de quai de transit des emballages sur ce site. La commune propose de céder le dit terrain identifié sous la section A n° 47 et 45 au prix de 69 000 €. L'estimation des domaines n'étant pas obligatoire au dessous de 75 000€, il est proposé au comité de faire cette acquisition.

Cette acquisition est susceptible d'être subventionnée auprès de l'ADEME, de l'OEC et de l'ETAT, en conséquence de quoi, il est proposé d'effectuer ces demandes.

**LE CONSEIL SYNDICAL,
Onze membres présents,**

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE :

- De procéder à cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à l'acquisition de ce terrain,
- D'effectuer les demandes de financement auprès de l'ADEME, de l'OEC et de l'ETAT,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Corté, le 27 Décembre 2007
Extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT DU SYVADEC

François TATTI



Sous-Préfecture de CORTE

11 JAN. 2008

ACCUSE DE RÉCEPTION